



## MEMBRE CONSOMMATEUR

### CHOISIR DE S'IMPLIQUER

Le Marché public des Cantons est né de l'initiative et de la mobilisation d'un groupe de citoyens de Stoneham qui ont à cœur la continuité de leur marché.

Le choix d'une coopérative de solidarité est privilégié d'emblée par ses membres fondateurs puisque ***la mission du nouveau Marché public des cantons est d'offrir aux citoyens, un marché de proximité et un lieu de rassemblement, propices aux échanges et à la découverte du patrimoine agro-alimentaire de la région.***

Les membres et amis de la Coop, en plus de s'impliquer et de soutenir leur marché contribueront au développement et au rayonnement des producteurs locaux. Leur apport bénévole servira de levier à la coopérative lui permettant de mettre de l'avant des activités gastronomiques, sociales et culturelles variées pour en assurer la pérennité.

### OFFRIR UN LIEU D'ÉCHANGE, DE RASSEMBLEMENT ET DE DÉCOUVERTE

Le marché public a toujours été un lieu de rassemblement de la population locale, mais avant tout un lieu d'échange. Quoi de mieux que de créer un pôle d'attraction pour que les citoyens de notre municipalité se côtoient dans une atmosphère festive! Le marché se transforme ainsi en un lieu communautaire favorisant la convivialité et la cohésion entre citoyens, avec pour résultat un mieux vivre collectif.

### CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Le marché public favorise le maintien d'une agriculture familiale, locale et artisanale. En privilégiant l'achat local, le marché public avantage l'économie régionale et devient un soutien en région.

L'achat local soutenu par le marché public est écologiquement sain et appuie le développement durable.

### DEVENIR MEMBRE ET SOUTENIR SA COOP

Devenir membre consommateur de la coopérative de solidarité du marché public des cantons est une occasion privilégiée pour les citoyens de développer leur fierté en contribuant aux activités de leur milieu de vie.

Une part sociale de 10\$ ainsi qu'une cotisation annuelle de 15\$ sont requises pour devenir membre.

La carte de membre annuelle est valide pour une année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Pour devenir membre, le consommateur doit signer le contrat d'engagement ci-après :

# DÉCLARATION D'INTENTION D'ADHÉRER À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU MARCHÉ PUBLIC DES CANTONS

## MEMBRE CONSOMMATEUR

ENTRE :

Nom (de la personne ou de la société) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Ci-après appelé(e) « le futur usager »,

ET :

Le conseil d'administration de la coopérative de solidarité du marché public des cantons

Ci-après appelée « la coopérative »

Les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

1. Le futur usager est intéressé à devenir membre de la Coopérative et il verse une somme de **25\$ (vingt dollars)** à la coopérative
2. Une somme de **10\$ (dix dollars)** sera imputée au paiement de la part à laquelle le futur usager devra souscrire et payer pour devenir membre de la Coopérative conformément aux règlements de celle-ci et la somme de **(15\$ quinze dollars)** représentera la cotisation annuelle du membre.

Signée à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2018

Le futur usager,

\_\_\_\_\_

Le représentant de la coopérative de solidarité du Marché Public des Cantons

\_\_\_\_\_

Somme reçue : \_\_\_\_\_